

Cent soixante-sixième session du Conseil

Rapports de la soixante-treizième session (extraordinaire) (22 janvier et 19 février 2021) et de la soixante-quatorzième session (10-12 mars 2021) du Comité des produits

Rapport de la soixante-treizième session (extraordinaire) du Comité des produits (22 janvier et 19 février 2021)

Le Comité des produits a tenu sa soixante-treizième session (extraordinaire) le 22 janvier et le 19 février 2021. Sur les 109 membres du Comité, 83 étaient inscrits à la session.

La session, tenue en ligne en raison de la pandémie de covid-19, était consacrée à la Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition.

Le rapport de la soixante-treizième session (extraordinaire) du Comité des produits qui est présenté au Conseil figure dans le document C 2021/22.

Le Comité a accueilli favorablement le projet révisé de Vision et stratégie relatives aux activités de la FAO en matière de nutrition et s'est félicité de son exhaustivité et du travail de consultation mené dans un esprit d'inclusion lors de son élaboration. Le Comité a donné des indications et des retours d'information précieux sur le projet de vision et stratégie du point de vue des marchés et du commerce, afin de s'assurer de sa pertinence au regard du mandat de la FAO, à savoir aider les Membres à mettre un terme à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition et atteindre les objectifs de développement durable (ODD). À ce sujet, le Comité a constaté le rôle primordial des marchés et du commerce, dans le sens où ceux-ci contribuent à une alimentation saine et à l'élimination de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes, et a souligné qu'il était important que les conditions d'échange sur les marchés et les politiques soient transparentes.

Le Comité a insisté sur l'importance des données, des analyses et des faits concrets, notamment concernant les rapports entre commerce et nutrition, qui orientent les interventions et les politiques, ainsi que sur l'importance de la sécurité sanitaire des aliments et de la santé animale et végétale, qui permettent d'obtenir des résultats positifs en matière de nutrition, et a mis en particulier en avant les activités menées par la Commission du Codex Alimentarius et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV).

En ce qui concerne la mise en œuvre, le Comité a prié la FAO de continuer à renforcer ses partenariats avec les gouvernements, les autres organisations internationales et les autres parties prenantes, selon qu'il convient.

Le Comité a adopté par acclamation le rapport de la soixante-treizième session (extraordinaire) du Comité des produits.

Rapport de la soixante-quatorzième session du Comité des produits
(10-12 mars 2021)

La soixante-quatorzième session du Comité des produits s'est tenue en ligne du 10 au 12 mars 2021, en raison de la pandémie de covid-19. Sur les 113 membres du Comité, 92 étaient inscrits à la session. En outre, neuf États Membres de la FAO, le Saint-Siège, une organisation du système des Nations Unies, 10 organisations régionales et internationales et deux ONG ont participé à la session en qualité d'observateurs.

Le rapport de la soixante-quatorzième session du Comité des produits qui est présenté au Conseil figure dans le document C 2021/25.

Le programme de la soixante-quatorzième session du Comité des produits était particulièrement riche et couvrait d'importantes questions regroupées en quatre domaines fonctionnels principaux: i) marchés mondiaux des produits agricoles; ii) questions relatives aux politiques; iii) questions relatives aux programmes; iv) questions relatives à la gouvernance.

Concernant le point de l'ordre du jour intitulé «Covid-19, marchés agricoles, échanges commerciaux et action de la FAO», le Comité a félicité la FAO de sa réaction immédiate et concrète, notamment en étroite coopération avec d'autres entités du système des Nations Unies et organisations internationales ou régionales. Il s'est réjoui que la FAO fournisse des données et des informations fiables en temps utile, notamment au moyen du Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) et du Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR), et a souligné l'importance du commerce international en vue du renforcement de la résilience. Le Comité a appelé à accorder une attention particulière aux besoins des agriculteurs familiaux, des petits exploitants et des artisans pêcheurs, ainsi qu'à ceux des peuples autochtones et des communautés locales, pendant et après la pandémie. Il a également souligné qu'il était important de disposer d'un système commercial multilatéral plus libre, plus juste, prévisible, non discriminatoire et encadré par des règles, sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et conforme aux règles de cette dernière, afin de promouvoir le développement agricole et rural et de contribuer à la sécurité alimentaire et à l'amélioration de la nutrition de tous.

Ensuite, le Comité a examiné la situation et les perspectives à court terme des marchés mondiaux de produits agricoles. Il a souligné l'importance des travaux de la FAO sur le suivi, l'évaluation, les perspectives et les alertes précoces dans le domaine des marchés des produits, travaux qui sont un bien public mondial, et a invité la FAO à poursuivre et à intensifier les activités qu'elle mène et l'aide qu'elle apporte à ses Membres pour compiler, analyser et suivre des informations fiables en temps opportun et en améliorer l'accès.

Concernant les perspectives à moyen terme, le Comité a passé en revue les tendances des marchés de produits alimentaires et agricoles et a évalué les perspectives pour les dix prochaines années. Il a constaté que la baisse continue des prix réels obtenus par les producteurs, en particulier les petits exploitants et les agriculteurs familiaux, était un véritable problème, et a demandé que cette question soit dûment prise en considération. Le Comité a également demandé à la FAO de poursuivre et de renforcer son partenariat avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

Au sujet des questions relatives aux politiques, le Comité a accueilli favorablement l'édition 2020 de *La Situation des marchés des produits agricoles*, dont le thème est «Marchés agricoles et développement durable: chaînes de valeur mondiales, petits exploitants et innovations numériques». Il s'est dit conscient

que le bon fonctionnement des marchés et du commerce agricoles était essentiel, car celui-ci peut favoriser la croissance de la productivité agricole et le développement durable et contribuer à la sécurité alimentaire mondiale. En outre, il a souligné qu'il fallait investir dans la formation, l'éducation et les infrastructures rurales, notamment les infrastructures et les compétences numériques, afin de promouvoir l'inclusion des agriculteurs familiaux et des petits exploitants dans les marchés et les chaînes de valeur mondiales. Le Comité a demandé à la FAO de continuer à intensifier ses activités d'analyse et de renforcement des capacités et d'approfondir les connaissances sur la contribution des marchés et du commerce agricoles aux dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable.

Le Comité a réservé un accueil favorable aux informations actualisées sur les négociations agricoles menées sous l'égide de l'OMC et sur les accords commerciaux régionaux et a souligné l'importance de l'assistance technique fournie par la FAO aux Membres dans les domaines qui ont trait aux politiques et aux accords commerciaux et qui relèvent de son mandat et de sa compétence. À ce propos, il a instamment invité l'Organisation à intensifier ses efforts en matière d'analyse, de renforcement des capacités et d'organisation et de facilitation de manifestations consacrées au dialogue. Le Comité a souligné qu'il était important d'adopter des normes internationales, afin de faciliter et d'accélérer les échanges commerciaux régionaux et mondiaux. Il s'est en outre félicité de la collaboration entre la FAO et l'OMC et a demandé à l'Organisation de continuer à la renforcer, dans le respect du mandat de chaque organisme.

En ce qui concerne les questions relatives aux programmes, le Comité a examiné le Programme de travail de la FAO sur les marchés et le commerce de produits qui est mené au titre du Cadre stratégique. Il a pris acte des tendances et des faits récents constatés au niveau mondial, qui doivent guider et orienter les futurs travaux de l'Organisation dans ces domaines, et a approuvé les principales priorités établies en ce qui concerne les activités de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce de produits. Il a souligné qu'il fallait continuer à mettre davantage en lumière le mandat et les activités de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce des produits et qu'il était important de les inclure dans le nouveau Cadre stratégique 2022-2031, dans le contexte de l'approche axée sur les systèmes alimentaires. Le Comité s'est félicité de la proposition visant à faire de la transparence des marchés et des échanges commerciaux un domaine prioritaire du programme au titre du nouveau Cadre stratégique, ainsi que du fait qu'un domaine prioritaire soit consacré aux normes relatives au commerce et à la sécurité sanitaire des aliments dans le Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19. Il a pris note des activités techniques menées par la FAO pour soutenir le commerce et les accords commerciaux et a souligné qu'il importait de continuer à renforcer les capacités des pays dans ce domaine. Il a également souligné l'importance des solutions numériques pour les marchés et le commerce et a félicité la FAO pour ses efforts soutenus à ce sujet.

À propos des thèmes de la prochaine édition du rapport sur *La Situation des marchés des produits agricoles*, le Comité a jugé les deux propositions pertinentes et a souligné le bien-fondé des propositions formulées par les membres. Il a invité instamment le Secrétariat à publier le rapport sur *La Situation des marchés des produits agricoles 2022* bien avant la soixante-quinzième session du Comité des produits, afin que les membres aient suffisamment de temps pour en examiner les conclusions.

Concernant les activités des groupes intergouvernementaux sur les produits, le Comité a approuvé le rapport de la réunion conjointe du Groupe intergouvernemental sur les fibres dures (quarantième session) et du Groupe intergouvernemental sur le jute, le kénaf et les fibres apparentées (quarante-deuxième session), qui s'est tenue à Beijing (République populaire de Chine), du 22 au 24 octobre 2019. Il a noté que le Groupe intergouvernemental sur les graines oléagineuses et les matières grasses n'avait pas pu traiter tous les points figurant à l'ordre du jour de sa trente et unième session, qui s'est tenue

les 4 et 5 mars 2021, et avait décidé de suspendre la réunion et de reprendre l'examen des points III.C et IV dès que possible. Il a également pris note de l'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session du Groupe intergouvernemental sur le thé, qui doit se tenir à New Delhi (Inde), à une date à préciser.

En ce qui concerne les questions relatives à la gouvernance, il s'est félicité de l'aide apportée par la FAO à la mise en œuvre du Programme 2030, a constaté que son mandat et ses activités contribuaient à la concrétisation de tous les ODD et a demandé à la FAO de poursuivre ses travaux. Il s'est félicité des contributions que le Comité des produits apporte tous les ans au Forum politique de haut niveau des Nations Unies sur le développement durable et a souligné qu'il était important de continuer à renforcer les travaux de la FAO portant sur le suivi, l'évaluation et les perspectives des marchés de produits.

Le Comité a adopté par acclamation le rapport de la soixante-quatorzième session du Comité des produits.

M. Gustaf Daud Sirait, Président du Comité des produits